



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
hydrologique
international

IHP/IC-XXI/Inf.5
Paris, le 26 mai 2016
Original anglais

Programme hydrologique international

22^e session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 13-17 juin 2016)

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

LA FAMILLE UNESCO DE L'EAU

Résumé

Le nombre de centres et de chaires de catégorie 2 relatifs à l'eau a augmenté pendant la période considérée. Les évaluations pour le renouvellement de trois centres sont en préparation et seront présentées à la prochaine session du Conseil exécutif de l'UNESCO, à l'automne 2016. Certains des accords généraux de centres de catégorie 2 sont en cours de renouvellement et seront alignés sur la nouvelle stratégie applicable aux centres de catégorie 2 (37 C/18 Partie I, annexe I). Le Secrétariat a mis en place, pour les centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, un mécanisme de coordination qui s'est réuni une première fois en Allemagne, en décembre 2014, puis une seconde fois à Paris, en décembre 2015. Les centres de catégorie 2 relatifs à l'eau se sont à nouveau réunis lors de la première Réunion de coordination des centres scientifiques, en mai 2016 à Beijing. Deux propositions de création de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau émanant du Brésil et du Mexique ont été examinées par le Bureau du PHI et sont proposées ici au Conseil. La procédure de recrutement du recteur de l'UNESCO-IHE est en cours et la négociation menée entre l'UNESCO et le Gouvernement des Pays-Bas (avec la participation de la Fondation IHE de Delft) au sujet du renouvellement de l'accord progresse. Un nouveau coordonnateur du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau a été nommé en novembre 2015 et le Rapport mondial 2016 sur la mise en valeur des ressources en eau a été lancé.

Le présent document rend brièvement compte des liens de coopération que le Programme hydrologique international (PHI) entretient avec les programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau.

Il rend compte, plus précisément, de l'avancement des questions suivantes :

- 8.1 Situation et activités des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau
- 8.2 Centres proposés sous l'égide de l'UNESCO
- 8.3 Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1)
- 8.4 Désignation des membres du Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE
- 8.5 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau.

Situation et activités des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau (point 8.1 de l'ordre du jour)

1. L'UNESCO œuvre à créer la base de connaissances scientifiques requise pour aider les pays à gérer de manière durable leurs ressources en eau. Elle le fait par l'entremise de ses programmes relatifs à l'eau que sont le Programme hydrologique international (PHI), le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, les centres relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO, ainsi que les chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN relatifs à l'eau. Les programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau forment un réseau mondial qui met en œuvre les stratégies de l'Organisation.

2. Le réseau de 36 centres relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO (instituts et centres de catégorie 2) aide à mettre en œuvre le PHI aux niveaux international et régional. Les six centres suivants ont été approuvés à la 38^e session de la Conférence générale, en novembre 2015 :

- Centre régional africain d'écohydrologie (ARCE), Addis-Abeba (Éthiopie).
- Laboratoire central de suivi de la qualité de l'environnement (CLEQM), El-Qanater (Égypte).
- Centre de gestion intégrée et pluridisciplinaire des ressources en eau de l'Université Aristote de Thessalonique (Grèce).
- Centre de recherche sur l'eau de l'Institut du Koweït pour la recherche scientifique, Koweït (Koweït).
- Centre international pour la gestion intégrée des bassins versants et des ressources biologiques dans les régions arides et semi-arides (République islamique d'Iran).
- Centre régional de recherche sur l'eau (RWRC) de l'Institut de technologie de l'information de la COMSATS, Abbottabad (Pakistan).

En janvier 2016, les gouvernements respectifs ont été priés de soumettre à l'UNESCO une date pour la signature officielle de l'accord. À ce jour, seuls le Laboratoire central de suivi de la qualité de l'environnement (CLEQM) d'El-Qanater (Égypte) et le Centre de gestion intégrée et pluridisciplinaire des ressources en eau de l'Université Aristote de Thessalonique (Grèce) ont entamé les procédures de signature de l'accord.

3. Le réseau UNESCO relatif à l'eau englobe 36 chaires UNESCO et réseaux UNITWIN. En 2015 et au premier semestre 2016, il a été créé cinq nouvelles chaires consacrées à l'hydropolitique (Université de Genève, Suisse), à l'application de la théorie et des techniques de sécurité de l'environnement au contrôle des ressources en eau (Institut national d'architecture et de génie civil de Novossibirsk, Fédération de Russie), à l'eau et à la culture (Université de la République, Uruguay), à l'histoire de l'environnement, notamment aux relations entre l'eau et les peuples autochtones (Université d'Arizona, États-Unis) et à l'écohydrologie, notamment à l'utilisation de l'eau par les écosystèmes et les sociétés (Université d'Algarve, Portugal).

4. À la date de rédaction du présent document, la situation, en ce qui concernait la signature, le renouvellement et l'entrée en vigueur des accords existants afférents aux centres de catégorie 2, était la suivante :

Nom du centre	Conférence générale	Action
AFRIQUE		
Centre africain de recherche sur le changement global et les ressources en eau en Afrique du Sud	Résolution 37 C/28 (2013)	Les négociations relatives à l'accord se poursuivent ; action attendue du gouvernement
ÉTATS ARABES		
Centre régional de formation et d'étude des problèmes de l'eau en zones arides et semi-arides, Le Caire (Égypte)	L'accord a expiré en 2007	Accord signé le 14 mai 2015. Nécessité de la communication de l'entrée en vigueur
Centre régional pour la gestion des aquifères partagés, Libye	Accord signé en 2007	Pas encore entré en vigueur. Renouvellement en 2017. Aucune mesure ne peut être prise actuellement en raison de la situation politique du pays
ASIE ET PACIFIQUE		
Centre international de formation et de recherche sur l'érosion et la sédimentation, Beijing (Chine)	Décision 191 EX/14 Partie XI expiré en 2011	L'accord a été aligné sur le nouveau modèle et est en attente de signature
Centre régional sur la gestion des eaux urbaines, Téhéran	L'accord a expiré en 2013	L'évaluation de renouvellement s'effectuera dans les prochains mois afin de présenter une proposition à la prochaine session du Conseil exécutif, à l'automne 2016
Centre régional de glaciologie pour l'Asie centrale, Almaty (Kazakhstan)	36 C (2011)	Accord signé en 2012. Pas encore entré en vigueur
Centre régional d'hydrologie et des ressources en eau pour les régions tropicales humides d'Asie du Sud-Est et du Pacifique, Kuala Lumpur (Malaisie)	Examen achevé en 2013, à soumettre au Conseil exécutif	Le Bureau régional de Jakarta négocie le renouvellement de l'accord avec le gouvernement
Centre régional de recherche sur la gestion de l'eau dans les zones arides, Islamabad (Pakistan)	34 C (2007)	Procédure en cours ; projet d'accord reçu en janvier 2016
Centre international pour la sécurité et la gestion durable de l'eau de l'Institut K-Water, République de Corée	Résolution 37 C/29 2013	L'accord a été réaligné et l'on attend une décision sur la date de signature entre les parties
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
Centre international d'hydro-informatique pour la gestion intégrée des ressources en eau, Brésil et Paraguay	Résolution 34 C/30 (2007)	L'accord aligné a été présenté et approuvé par la 199 ^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO en avril 2016. La signature des parties est pendante

Nom du centre	Conférence générale	Action
Centre international HydroEx pour l'éducation, le renforcement des capacités et la recherche appliquée dans le domaine de l'eau, Frutal (Brésil)	35 C/20 Partie VI (2009)	En cours de transformation
Centre de l'eau pour les zones arides et semi-arides d'Amérique latine et des Caraïbes, La Serena (Chili)	33 C (2005)	En renouvellement ; devrait être, on l'espère, présenté à la 200 ^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO à l'automne 2016
Centre régional sur la gestion des eaux urbaines pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Cali (Colombie)	L'accord a expiré en 2013	Une lettre a été envoyée le 13 janvier 2016. Attente d'une réponse du gouvernement sur la situation du Centre
Centre régional pour la gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Montevideo (Uruguay)	37 C (2013)	Accord signé en 2014. Pas encore entré en vigueur
EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD		
Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines, Delft (Pays-Bas)	L'accord expire en 2016	L'évaluation de renouvellement a été réalisée en février 2016. L'alignement de l'accord sur la stratégie actuelle applicable aux centres et instituts de catégorie 2 est en cours. La proposition de renouvellement sera présentée à la 200 ^e session du Conseil exécutif, à l'automne 2016
Centre régional européen d'écohydrologie, Lodz (Pologne)	Examen achevé en 2012 ; non encore présenté au Conseil exécutif	La négociation de l'accord se poursuit. On élabore actuellement un accord tripartite pour résoudre les problèmes juridiques
Centre international d'écohydrologie côtière, Faro (Portugal)	35 C (2009)	Accord signé en 2010. Pas encore entré en vigueur
Centre international de recherche et de formation sur le drainage urbain, Belgrade (Serbie)	24 C (1987)	Accord signé en 1989. Attente d'une réponse du gouvernement sur la situation du Centre

Sur les 36 centres :

- dix attendent de signer l'accord ;
- huit sont en renouvellement (dont trois dont l'évaluation est en cours et qui seront probablement présentés à la 200^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO, à l'automne 2016) ;
- cinq ne sont pas encore entrés en vigueur ;

- l'un est en cours de transformation ;
- douze sont pleinement conformes aux règles et règlements de l'UNESCO.

Activités des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau (point 8.1 de l'ordre du jour, suite)

5. Le Secrétariat du PHI a élaboré, pour les instituts et centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, une stratégie révisée (IHP/Bur-L/Ref.2 Rev.). Les révisions opérées visent à aligner la stratégie sur les récentes décisions de la Conférence générale et sur les recommandations du Bureau. La stratégie vise également à renforcer la coordination du réseau d'instituts et de centres relatifs à l'eau pour intégrer davantage les centres dans d'autres réseaux pertinents du PHI tels que les chaires UNESCO relatives à l'eau, ainsi que dans le Plan stratégique du PHI-VIII. Comme l'a recommandé le Bureau, la proposition répond au besoin qu'ont les États membres de disposer de lignes directrices concernant la création et le renouvellement de centres. La proposition du Secrétariat aborde également les rôles et responsabilités des points focaux des centres et institue un mécanisme de coordination pour les centres de catégorie 2 relatifs à l'eau.

6. Il a été créé, sur le serveur du Secrétariat du PHI, une base de données des centres et des chaires qui est continuellement mise à jour. La prochaine étape consistera en la mise en place, par le Secteur des sciences, sur UNESTTEAM, espace collaboratif interne en ligne de l'UNESCO, d'une plate-forme de mise en réseau qui permettra de collaborer avec des partenaires externes (extranet) et, en particulier, aux centres et chaires UNESCO relatifs à l'eau de mieux communiquer et travailler en réseau. L'objectif est d'élargir le champ d'action des instituts et centres de l'UNESCO relatifs à l'eau et d'accroître l'impact et la visibilité de leurs activités tout en aidant à explorer les possibilités de collaboration mutuellement bénéfique par l'échange de connaissances, d'informations et de contacts.

7. Le Secrétariat du PHI a mis en place un mécanisme par lequel les centres de catégorie 2 se réuniront régulièrement pour examiner les possibilités futures de coopération mondiale et régionale entre eux aux fins de la mise en œuvre des programmes du PHI-VIII, et définir des activités conjointes sur lesquelles travailler. Une première réunion, à laquelle ont participé 19 centres, s'est tenue du 14 au 18 décembre 2014 à Coblenz (Allemagne).

8. La réunion a comporté plusieurs séances : (1) Présentation des centres relatifs à l'eau et de leur potentiel de coopération ; (2) Coopération mondiale et régionale aux fins de la mise en œuvre du programme du PHI ; et (3) Objectifs de développement durable et Programme de développement pour l'après-2015. Des groupes de travail ont été créés au sein des différentes initiatives du PHI pour examiner les activités prioritaires et élaborer des programmes conjoints. Le groupe de travail sur les risques hydriques a examiné l'Initiative internationale sur les inondations, l'Initiative internationale sur la sécheresse et l'Initiative internationale relative à la sédimentation, s'interrogeant sur la façon dont on pourrait tirer profit de leurs résultats et de leurs progrès, ainsi que sur le point de savoir s'il serait possible de créer des synergies entre les différentes initiatives.

9. Comme suite à la réunion tenue à Coblenz en 2014, une autre réunion du Réseau UNESCO relatif à l'eau, à laquelle ont participé 26 des centres et chaires (15 et 11, respectivement), s'est tenue du 1^{er} au 3 décembre 2015 pendant la COP-21. Les participants ont assisté à la première journée de la Conférence internationale *Eau, mégapoles et changement global*, tenue au Siège de l'UNESCO, tandis que le 2 décembre, ils ont assisté à la *Journée eau et climat* organisée à la COP-21, au stand de l'UNESCO, où ils ont pris part à huit manifestations destinées à introduire dans le débat international le point de vue des programmes de l'Organisation relatifs à l'eau dans le contexte de l'eau et du changement climatique. La réunion du 3 décembre a principalement visé à sensibiliser les programmes relatifs à l'eau aux ODD, un accent particulier étant placé sur le suivi de l'Objectif 6 relatif aux cibles et indicateurs afférents à l'eau. On y a également étudié les moyens d'améliorer la mise en réseau, la mise en œuvre conjointe des activités et des programmes, ainsi que l'organisation de réunions régulières des centres et des chaires au niveau régional et sur des thèmes donnés. Comme suite à cette réunion,

neuf chaires et six centres relatifs à l'eau ont élaboré conjointement, au début de 2016, dans le cadre des masters conjoints Erasmus Mundus, un projet de master de 4 millions de dollars intitulé *Études avancées dans le domaine des sciences de l'eau* et soumis à l'Union européenne pour financement. Le programme élaboré pour ce master aborde quatre grands thèmes : (1) fonctionnement et restauration des écosystèmes aquatiques ; (2) technologie et activités de suivi, d'analyse de données et de modélisation relatives à l'eau ; (3) gestion intégrée des ressources en eau et économie, droit et gouvernance de l'eau ; et (4) développement des compétences personnelles (acquisition de connaissances et de compétences supplémentaires – cours de langue, histoire et culture de l'eau, rédaction scientifique et communication).

10. Du 15 au 18 mai 2016, le Secteur des sciences exactes et naturelles a organisé à Beijing (Chine) la première Réunion de coordination des centres scientifiques de l'UNESCO. Cette réunion était co-organisée par le Secteur des sciences de l'UNESCO, l'Académie chinoise d'ingénierie et l'Académie chinoise des sciences, avec l'appui de la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO. Les fonds requis pour financer la participation de certains des centres relatifs à l'eau avaient été mis à disposition par le Ministère allemand de l'environnement par l'entremise du Centre international sur les ressources en eau et le changement planétaire, centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO et sis à Coblenze (Allemagne). Ont assisté à la réunion 45 des 65 centres du Secteur des sciences, plus les deux centres de catégorie 1 que sont le CIPT et l'UNESCO-IHE, ainsi que l'Académie mondiale des sciences et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. Le PHI était représenté par 22 centres de catégorie 2 relatifs à l'eau (sur 36) et un centre de catégorie 1 (l'UNESCO-IHE).

11. Le principal résultat de la réunion a été le « Plan action de Beijing », qui appelle notamment (a) à aligner les stratégies et programmes de chaque centre scientifique de l'UNESCO sur les ODD pertinents, les programmes de développement régional, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et à consigner la contribution de chaque centre à la mise en œuvre de ces accords ; (b) à mettre à disposition et régulièrement actualiser des informations normalisées concernant le mandat, les domaines de compétence, les produits, les services et les outils de chaque centre en vue de leur communication aux États membres et aux organes directeurs de l'UNESCO ; (c) à renforcer la coordination et les échanges entre les centres scientifiques de l'UNESCO dans le cadre des initiatives existantes et nouvelles, ainsi que la collaboration bilatérale ou multilatérale ; (d) à créer une plate-forme de partage d'informations et de connaissances ; (e) à aider les États membres à diversifier, sur le plan stratégique, les centres de catégorie 2, notamment en Afrique et dans les États arabes, dans tous les domaines qui relèvent du Secteur des sciences exactes et naturelles ; (f) à renforcer les capacités complémentaires en optimisant la coopération entre les centres ; (g) à engager les États membres à faciliter, à titre volontaire, l'organisation de réunions régulières des centres scientifiques de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et interrégional ; (h) à concevoir des moyens communs d'approcher les bailleurs de fonds pour financer des projets et programmes de coopération qui réunissent des ressources et des compétences scientifiques complémentaires pour répondre aux besoins et aux exigences spécifiques des États membres de l'UNESCO ; et (i) à promouvoir et défendre, par les moyens d'information, y compris les publications, ateliers et réunions d'information de l'UNESCO, les pratiques optimales qui démontrent la façon dont les centres scientifiques de l'Organisation bénéficient aux sociétés.

Centres proposés sous l'égide de l'UNESCO (point 8.2 de l'ordre du jour)

Proposition de création, au Mexique, d'un Centre sur la sécurité de l'eau

12. Le 28 octobre 2014, le Gouvernement mexicain a présenté à la Directrice générale et au Secrétaire du PHI, par l'entremise de sa délégation permanente auprès de l'UNESCO, une proposition de création d'un Centre sur la sécurité de l'eau, centre de catégorie 2 qui serait hébergé par l'Institut d'ingénierie de l'Université nationale autonome du Mexique et par l'Institut mexicain des technologies de l'eau.

13. Le but du centre proposé est de renforcer la coopération scientifique au niveau régional et de mieux faire comprendre les recherches menées dans le domaine de l'eau, en utilisant la sécurité de l'eau comme cadre pour résoudre la fracture qui existe entre les services et les ressources (voir le document de référence IHP/IC-XXII/Ref.1).

14. La proposition a été examinée en détail à la réunion technique du Bureau du PHI (novembre 2014) et approuvée à la 52^e session dudit Bureau (juin 2015).

Proposition de création, au Brésil, d'un Centre international sur l'eau et la transdisciplinarité

15. Le 12 avril et le 3 mai 2016, le Gouvernement brésilien a présenté au Secrétaire du PHI, par l'entremise de sa délégation permanente auprès de l'UNESCO, une proposition de création d'un Centre international sur l'eau et la transdisciplinarité, centre de catégorie 2 qui serait hébergé par le Jardin botanique de Brasília.

16. Le Centre fonctionne depuis 2009 en tant que lieu de promotion des connaissances transdisciplinaires relatives à l'eau. Il œuvre à promouvoir des projets et des recherches de pointe consacrés à l'eau. En outre, il relie des chercheurs de différentes régions du Brésil et du monde, s'employant à intégrer des connaissances qui sont souvent dispersées (voir le document de référence IHP/IC-XXII/Ref.2).

17. Suite à une décision que le Bureau du PHI a prise à sa 53^e session, en avril 2016, le Secrétariat a organisé, hors session, une consultation de ce premier pour décider si l'on pouvait présenter la proposition à la 22^e session du Conseil du PHI. Le Bureau a décidé, à la majorité de ses membres, de la présenter au Conseil pour examen.

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1) (point 8.3 de l'ordre du jour)

18. L'accord opérationnel et l'accord de coopération actuels qui régissent le statut de l'UNESCO-IHE en tant qu'institut de catégorie 1 expirent le 31 décembre 2016 et prévoient la possibilité d'une prorogation jusqu'en décembre 2018. Cependant, les consultations que l'UNESCO et le Gouvernement des Pays-Bas mènent actuellement avec la participation de la Fondation IHE de Delft introduisent des modifications qui imposent de renouveler le ou les accords plutôt que de les proroger. Par sa résolution 38 C/20, la Conférence générale a prié la Directrice générale de soumettre au Conseil exécutif, à sa 200^e session, une proposition de nouvelle version de l'Accord opérationnel entre l'UNESCO et le Gouvernement des Pays-Bas concernant l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et, le cas échéant, une version révisée de ses statuts. IOS évalue actuellement, au nom du Gouvernement des Pays-Bas et en consultation avec l'UNESCO-IHE et la Fondation IHE de Delft, les statuts de l'Institut, ce qui est l'une des conditions du renouvellement des accords. Dans le document 199 EX/25, le Conseil exécutif a présenté à ses membres le *Rapport sur l'état d'avancement du renouvellement et de la révision de l'Accord opérationnel entre l'UNESCO et le Gouvernement des Pays-Bas concernant l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et la révision des statuts de l'Institut*, priant la Directrice générale de s'assurer que le ou les accords proposés respectent les règles et règlements de l'UNESCO, et appliquent pleinement les recommandations du Commissaire aux comptes relatives aux instituts de catégorie 1.

19. De 2010 à 2015, l'Institut a appliqué les Orientations stratégiques « UNESCO-IHE 2020 »¹ et réalisé d'importants progrès, y compris l'accroissement de la productivité et de la qualité des activités de recherche, la création de plusieurs programmes conjoints d'éducation avec des partenaires du monde entier (ceux du PHI), la formulation de nouveaux thèmes de recherche, l'intensification de l'action menée au niveau de l'interface science-politiques (production d'effet), le renforcement du leadership pédagogique, l'accroissement de l'offre d'apprentissage en ligne,

¹ Les Orientations stratégiques « UNESCO-IHE 2020 » ont ultérieurement été remplacées par la Stratégie UNESCO-IHE 2015-2020.

l'actualisation de la politique relative aux ressources humaines et l'amélioration du fonctionnement d'unités de gestion de processus telles que les bureaux de liaison, de communication et d'éducation. L'examen externe des programmes d'éducation et de recherche a donné lieu à des évaluations très favorables. La position générale de l'Institut, à cet égard, a encore été renforcée, comme en témoignent sa visibilité et sa participation, aux niveaux mondial et régional, à des processus politiques clés (Programme de développement pour l'après-2015, formulation des ODD, contribution à divers conseils et comités, par exemple). Cependant, deux éléments clés de la stratégie 2020, à savoir la création d'instituts UNESCO-IHE régionaux et l'obtention du droit de décerner des doctorats, n'ont pu être mis en œuvre et ne seront pas conservés (décision de novembre 2013). Aussi le Conseil d'administration a-t-il invité l'Institut à renforcer ses partenariats aux fins de la mise en œuvre des programmes actuels et nouveaux de diplômes conjoints et doubles. L'Institut a donc lancé une consultation interne afin de proposer, pour l'UNESCO-IHE, de nouvelles orientations stratégiques axées sur l'éducation, la recherche, l'innovation et le développement des capacités d'innovation sociale.

20. À sa 16^e session, le Conseil de l'UNESCO-IHE (Delft, 19-20 novembre 2015) a approuvé la *Stratégie UNESCO-IHE 2015-2020*, dont le but est de donner aux personnes et aux organisations les moyens de résoudre les défis liés à l'eau et au développement dans le monde, contribuant ainsi à la réalisation des ODD. Le texte prévoit une synergie accrue des trois moteurs stratégiques de l'UNESCO-IHE que sont l'éducation, le développement des capacités et la recherche, ainsi qu'un accent plus marqué sur le lien à prendre en compte entre les perspectives de financement et les besoins budgétaires. Il crée également d'amples liens entre les programmes de recherche et d'innovation de l'UNESCO-IHE et du PHI-VIII.

21. L'accréditation des programmes de master de l'UNESCO-IHE relève actuellement de l'Organisation néerlandaise d'accréditation (NVAO). L'audit de l'UNESCO-IHE a été intégralement réalisé, la NVAO rendant un avis favorable. Cette décision s'est fondée sur le rapport d'évaluation positif remis par le comité d'audit qui avait visité l'Institut en janvier 2015. L'audit vaut jusqu'au 7 avril 2020. L'agrément des programmes de master par la NVAO vaut jusqu'au 31 décembre 2019. Il faudra enregistrer cette accréditation auprès de la Fondation IHE de Delft avant de signer un nouvel accord opérationnel pour l'UNESCO-IHE.

Gouvernance

22. Le Recteur de l'UNESCO-IHE a pris sa retraite, M. Stefan Uhlenbrook, Vice-Recteur chargé de l'enseignement et des étudiants, assurant l'intérim à partir du 10 novembre 2014. M. Fritz Holzwarth a été nommé Recteur par intérim à compter du 1^{er} novembre 2015. Il restera, en principe, à ce poste jusqu'à ce que le recrutement en cours du nouveau recteur soit terminé. Le 1^{er} mars 2016, l'Institut a accueilli un nouveau directeur commercial, M. Johan van Dijk.

23. À sa 16^e session, le Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE a choisi, comme nouvelle présidente, Mme Iwona Wagner, élue à l'unanimité. Il a, en outre, accueilli trois nouveaux membres : M. Ali Reza Daemi (Iran), Vice-Ministre chargé de la planification et des affaires économiques au Ministère de l'énergie ; M. Ahmet Saatci, de l'Institut turc de l'eau ; et M. Michael Mutale (Zambie), consultant indépendant représentant les anciens étudiants de l'UNESCO-IHE.

Collaboration avec l'UNESCO et le secteur de l'eau

24. L'UNESCO-IHE, l'Université pour la Paix (Costa Rica) et l'Université d'État de l'Oregon ont élaboré, conjointement, un nouveau programme de master sur la coopération et la paix dans le domaine de l'eau, en collaboration avec le projet de l'UNESCO intitulé « Du conflit potentiel au potentiel de coopération ». L'objectif de cette nouvelle initiative est d'élargir l'approche des conflits et de la paix, de donner une dimension plus théorique à la résolution des conflits, d'aborder les multiples échelons de la dimension des conflits et de renforcer les compétences par des possibilités d'apprentissage hautement pragmatique. Ce projet (voir FY7) demeure un élément essentiel du cours de gestion des conflits liés à l'eau que dispense l'UNESCO-IHE.

25. Dans le cadre du Projet de gouvernance des ressources en eaux souterraines des les aquifères transfrontaliers que met en œuvre le PHI, l'Institut a organisé, avec le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines, centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, son partenaire interne, une formation personnalisée aux méthodes avancées de suivi et d'analyse des eaux souterraines à l'intention d'un groupe de professionnels d'Ouzbékistan. Une autre formation personnalisée à la collecte et à l'interprétation des données relatives aux eaux souterraines, destinée aux pays des Caraïbes, a été organisée à Saint-Kitts-et-Nevis sous la coordination du Bureau régional de l'UNESCO pour la science en Amérique latine et dans les Caraïbes (Uruguay).

26. L'UNESCO-IHE a contribué à l'élaboration du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2016, intitulé *L'eau et l'emploi*, notamment aux chapitres intitulés *Répondre aux besoins de développement des capacités et améliorer le dialogue* et *Innovation scientifique et technologique* (Uta Wehn de Montalvo et Leonardo Alfonso Segura).

27. Les accords conclus entre l'UNESCO-IHE et des centres de catégorie 2 relatifs au développement des capacités, à la recherche et/ou à l'éducation sont notamment les suivants :

- Accord de collaboration avec le Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (Japon), partenaire du programme européen Erasmus Mundus de master de gestion des risques d'inondation.
- Projet de renforcement institutionnel avec la Fondation HidroEx (Brésil). Activités de recherche doctorales et postdoctorales.
- Collaboration en matière d'éducation avec le Centre régional sur la gestion des eaux urbaines pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Colombie). Programme conjoint de sciences et d'ingénierie de l'eau, spécialisation en hydro-informatique.
- Accueil du Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines, Delft (Pays-Bas). Mise en œuvre conjointe de formations personnalisées, etc.

Désignation des membres du Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE (point 8.4 de l'ordre du jour)

28. Six représentants du Programme hydrologique international (PHI) sont élus par le Conseil intergouvernemental pour siéger au Conseil d'administration de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau.

Aux termes de l'article XIII des statuts de l'UNESCO-IHE, ces représentants sont élus pour quatre ans. Les nominations sont organisées de sorte que tous les deux ans, trois membres sortent.

Les membres du Conseil d'administration qui siégeront jusqu'aux élections qui se tiendront pendant la 22^e session du Conseil intergouvernemental du PHI (juin 2016) sont :

- Mme Iwona Wagner (Pologne, Région II – Europe centrale et orientale)
- M. Benedito Braga (Brésil, Région III – Amérique latine et Caraïbes)
- M. Gabriel Ebosele Oteze (Nigéria, Région V(a) – Afrique).

Les membres du Conseil d'administration qui siégeront jusqu'en juin 2018 sont :

- M. Ahmet Saatci (Turquie, Région I – Europe occidentale et Amérique du Nord)
- M. Ali Riza Daemi (République islamique d'Iran, Région IV – Asie et Pacifique)
- M. Abdin Salih (Soudan, Région V(b) – États arabes).

Des élections se tiendront donc pendant la 22^e session du Conseil intergouvernemental du PHI, qui aura lieu à Paris du 13 au 17 juin 2016, pour nommer au Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE un représentant de chacun des trois groupes électoraux suivants :

- Région II – Europe centrale et orientale
- Région III – Amérique latine et Caraïbes
- Région V(a) – Afrique.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (point 8.5 de l'ordre du jour)

29. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau coordonne les activités de 31 membres (institutions, organisations, fonds et programmes des Nations Unies) et de 38 partenaires constitutifs d'ONU-Eau (mécanisme de coordination du système des Nations Unies relatif à l'eau douce) pour produire le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. Le programme, qui relève de la Division des sciences de l'eau, est hébergé par le Bureau de Programme pour l'évaluation mondiale des ressources en eau, à Pérouse (Italie).

30. Le programme est une activité extrabudgétaire financée par des donateurs. Depuis sa création, son Secrétariat a reçu l'appui financier et en nature de plusieurs pays (Allemagne, Andorre, Danemark, Espagne, France, Mexique, Norvège, Royaume-Uni et Turquie), tandis que de 2000 à 2006, le programme a été financé dans son intégralité par le Gouvernement japonais. Le Gouvernement norvégien a, quant à lui, financé le projet relatif aux scénarios hydrologiques mondiaux par l'entremise d'ONU-Eau.

31. Le Gouvernement italien est le principal donateur, finançant le programme depuis 2007. Depuis juin 2009, le Secrétariat est basé à Pérouse (Italie), dans des locaux généreusement fournis par la Région de l'Ombrie.

32. L'accord de dépôt conclu avec le Ministère italien de la terre, de l'environnement et de la mer a fourni les fonds dont le Programme avait besoin pour fonctionner de 2007 à 2012. Il en a résulté la conclusion, entre le Gouvernement italien et l'UNESCO, d'un mémorandum d'accord qui, ratifié par le Parlement italien en août 2013, est devenu loi nationale. Cette loi énonce que le financement (1,65 million d'euros par an) nécessaire aux activités de base du programme sera assuré par le budget national italien pour une durée indéterminée, ce qui garantira sa continuité. Le montant convenu, cependant, diminue constamment depuis 2014, la réduction atteignant plus de 20 % en 2016. Cette forte réduction a posé d'importants problèmes financiers et empêché le programme de produire ce qui avait été défini dans le mémorandum d'accord comme étant son mandat.

33. Conformément à l'accord de dépôt conclu avec le Ministère italien de la terre, de l'environnement et de la mer, une équipe a effectué, au premier semestre de 2015, en collaboration avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO, une évaluation destinée à jauger les résultats du programme pour la période 2007-2014 et à recommander des orientations stratégiques.

34. Se fondant sur les faits (consultations du site Web, téléchargements du Rapport et couverture de presse internationale), les évaluateurs ont relevé le caractère emblématique du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et le bon travail accompli par le programme pendant la période considérée. Ils ont également constaté que le Rapport était l'une des publications les plus visibles de l'UNESCO et demeurerait une source de référence pour l'information sur l'eau douce. Ils ont, enfin, jugé que la capacité et l'expérience requises pour gérer et coordonner la production du Rapport étaient d'importants atouts du Secrétariat du programme.

35. Les évaluateurs externes ont fait huit recommandations allant de la stratégie de communication au renforcement de la visibilité du programme et du Rapport dans le Programme

de développement durable à l'horizon 2030. Ces recommandations ont été acceptées dans une large mesure et des mesures sont prises pour y donner suite. Parmi les principales recommandations, celle demandant d'affecter au programme un coordonnateur permanent a été appliquée par la Note ivoire de la Directrice générale du 18 septembre 2015 concernant la nomination de M. Stefan Uhlenbrook comme 3^e coordonnateur du Programme depuis sa création en 2000.

36. Les données et les indicateurs forment la base scientifique du Rapport et le programme a toujours activement participé aux équipes spéciales d'ONU-Eau chargées de ces questions. Depuis 2014, le Secrétariat participe à des groupes de travail interinstitutions de l'Initiative mondiale élargie de surveillance des ressources en eau d'ONU-Eau afin de contribuer à l'important débat mené sur l'ODD 6.

37. Le programme aspire à jouer un rôle central dans la communication des progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 6, misant sur les 16 années d'expérience qu'il a acquise en rendant compte des défis et des meilleures pratiques liés à l'eau dans le cadre du Rapport, publication scientifique orientée vers l'action qui fait le plus autorité dans le système de l'ONU pour ce qui est de l'eau douce.

38. Il est prévu que ce soient les organismes concernés de l'ONU qui rendent compte en détail de chacune des huit cibles et de chacun des 11 indicateurs de l'ODD 6. Comme l'impact que les rapports relatifs à chaque cible/indicateur auront sur l'élaboration de politiques risque d'être limité, l'idée est de produire régulièrement un rapport unique qui apportera une valeur ajoutée en évaluant et en synthétisant les rapports susmentionnés pour émettre des recommandations globales. Il est, par conséquent, essentiel de comprendre les relations qui existent entre les cibles de l'ODD 6 ainsi qu'entre ce dernier et les 16 autres ODD.

39. Actuellement, une équipe spéciale d'ONU-Eau examine les mécanismes actuels d'établissement de rapports de tous ses membres et définit le rapport de synthèse (focalisation, portée, périodicité, contributeurs, structure/grandes lignes, etc.). Présidée par le coordonnateur du programme, cette équipe regroupe tous les organismes concernés.

40. Le programme guide également, entre autres, sur le plan technique, le projet de l'Initiative mondiale élargie de surveillance des ressources en eau d'ONU-Eau qui vise à évaluer le degré de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau et de ventilation des indicateurs de l'ODD 6 par sexe.

41. Depuis 2012, l'égalité des genres est un aspect important pris en compte dans toutes les publications et activités du programme. En 2014, celui-ci a lancé un projet dont le but est d'élaborer une méthodologie pour la collecte de données ventilées par sexe, et produit des indicateurs qui tiennent compte du genre afin de combler l'important manque de données relatives aux rapports qui existent entre le genre et l'eau au niveau mondial. Cette méthodologie a été publiée et lancée à la Conférence générale de l'UNESCO en 2015. Par ce projet, le programme défend l'application d'indicateurs relatifs à l'eau ventilés par sexe dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, en particulier, dans le cadre de suivi de l'ODD 6. Aussi a-t-il élaboré, dans le cadre d'un projet de suivi, d'évaluation et d'information sur les ressources en eau prenant en compte les questions de genre, une méthodologie pour la collecte de données relatives à l'eau ventilées par sexe, produisant en outre un référentiel. Ce dernier comprend un petit ensemble d'indicateurs prioritaires relatifs à l'eau pour lesquels il faut obtenir des données ventilées par sexe, des méthodes de collecte et d'évaluation de ces données, un manuel de collecte des données sur le terrain et, pour les praticiens, un questionnaire sur la réalisation d'entretiens et la collecte de données ventilées par sexe. Le but est de combler l'important manque de données relatives aux rapports qui existent entre le genre et l'eau au niveau mondial. Le Conseil des ministres africains chargés de l'eau s'est formellement engagé, en novembre 2014, à utiliser ces indicateurs pour évaluer les ressources en eau de la région africaine.